

ET SI ON PARLAIT BUDGET ?

ZOOM SUR L'ANNÉE 2022

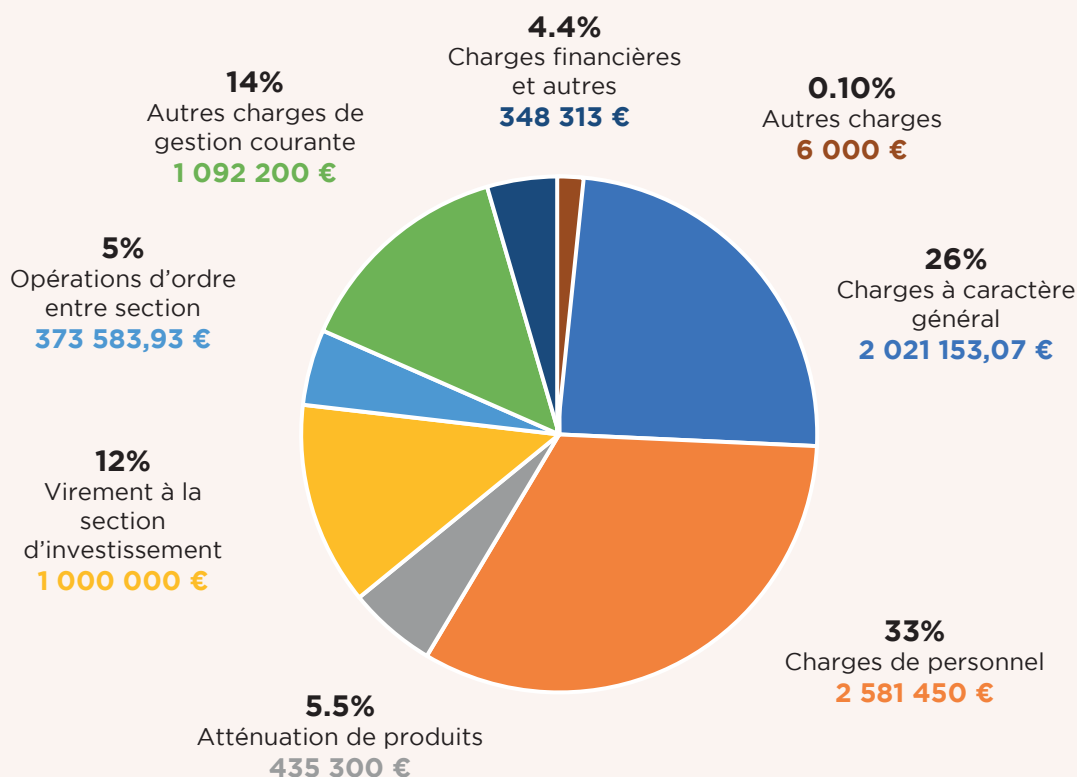
L'année 2022 aura été marquée par un taux d'investissement élevé pour notre commune notamment du fait des grands chantiers qui ont débuté ou se sont poursuivis : École de Musique, Groupe Scolaire, carrefour, RD1005/RD25, ... ce qui a permis d'obtenir un bon taux de réalisation du budget en investissements, ce que chaque commune souhaite lorsqu'il est temps de tirer le bilan de l'année écoulée. Côté fonctionnement, là encore les chiffres sont à la hausse avec l'intégration en cours d'année d'une

augmentation du salaire des fonctionnaires décidée par le gouvernement mais aussi, et surtout, par la hausse des coûts de l'énergie et des matériaux. Malgré ce phénomène qui nous impose de revoir nos manières de faire fonctionner la commune, le bilan global de l'année 2022 reste bon puisque nous pouvons encore dégager des excédents qui nous permettent de poursuivre nos investissements en 2023. Cela a été permis par la poursuite du travail sur la recherche d'économies.



BUDGET DE FONCTIONNEMENT UN BUDGET AU SERVICE DES HABITANTS

DÉPENSES

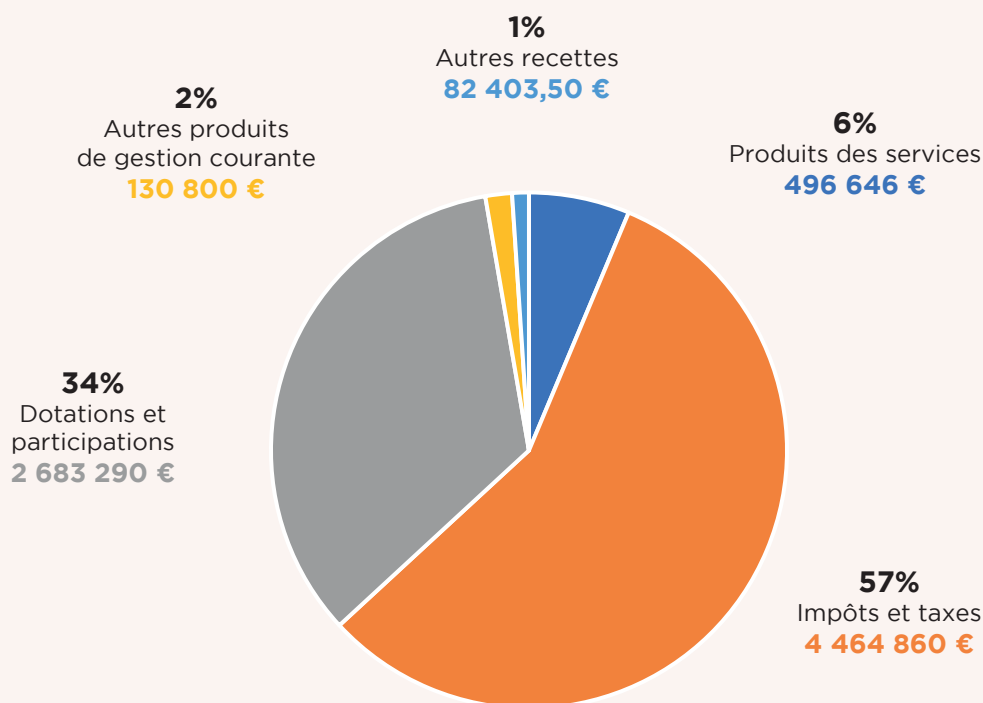


TOTAL : 7 858 000 €

En 2023, le budget de fonctionnement connaît une augmentation qui s'explique notamment par la hausse des charges à caractère général avec une évolution des coûts de l'énergie annoncée de près de 70%, ou encore des coûts des matériaux et divers produits plus élevés. Afin de diminuer l'impact de ces augmentations importantes, le travail se poursuit sur la recherche d'économies dans la gestion communale. L'extinction de l'éclairage public la nuit devrait rapidement se faire sentir sur le budget, tout comme la renégociation de certains contrats importants comme la téléphonie par exemple. Les charges financières sont également en évolution du fait de la conjoncture actuelle avec des emprunts conclus il y a quelques années en taux variables. Ces derniers vont bientôt arriver à échéance et les derniers prêts conclus depuis 3 ans l'ont été à taux fixe. Les charges de personnel sont également en évolution avec la prise en compte en 2023 de l'augmentation du salaire des fonctionnaires actée en juillet 2022. Parmi les autres montants à noter,

nous retrouvons comme en 2022 le prélèvement versé en raison du manque de logements sociaux sur la commune (montant de 187 000€ en 2022 et montant 2023 en cours de calcul par les services de l'Etat), le prélèvement versé au titre du FPIC (Fond de péréquation intercommunal et communal) d'un montant de 41 000€ (versement des territoires considérés comme « riches » aux territoires considérés comme plus « pauvres »), ou encore le versement à Thonon Agglomération au titre des attributions de compensation suite aux différents transferts de compétences d'un montant de 201 556€. Parmi les autres postes importants, nous retrouvons le versement au SISAM d'un montant de 367 000€ pour couvrir les compétences petite enfance, enfance et jeunesse, ou encore le maintien d'un niveau de subventions aux associations important, de près de 400 000€. Enfin, le virement à la section d'investissement, qui correspond à l'autofinancement attendu en fin d'exercice, reste à un niveau élevé de 1 000 000€.

RECETTES



TOTAL : 7 858 000 €

Les recettes principales sont constituées des produits des impositions et taxes, dont le montant attendu s'élève à 4 464 000€, soit une augmentation de 142 000€ par rapport à l'année 2022, et qui s'explique par la hausse des bases d'imposition décidé par l'Etat et par les réalisations de constructions nouvelles. Les taux communaux restent quant à eux inchangés pour cette année. Les dotations de l'Etat ont une part importante dans les recettes municipales (1 107 693€) mais seront en légère diminution par rapport à 2022 (- 38 000€) en raison du calcul de l'une des dotations qui tient compte entre autres des taux communaux votés de la strate démographique où de nombreuses communes

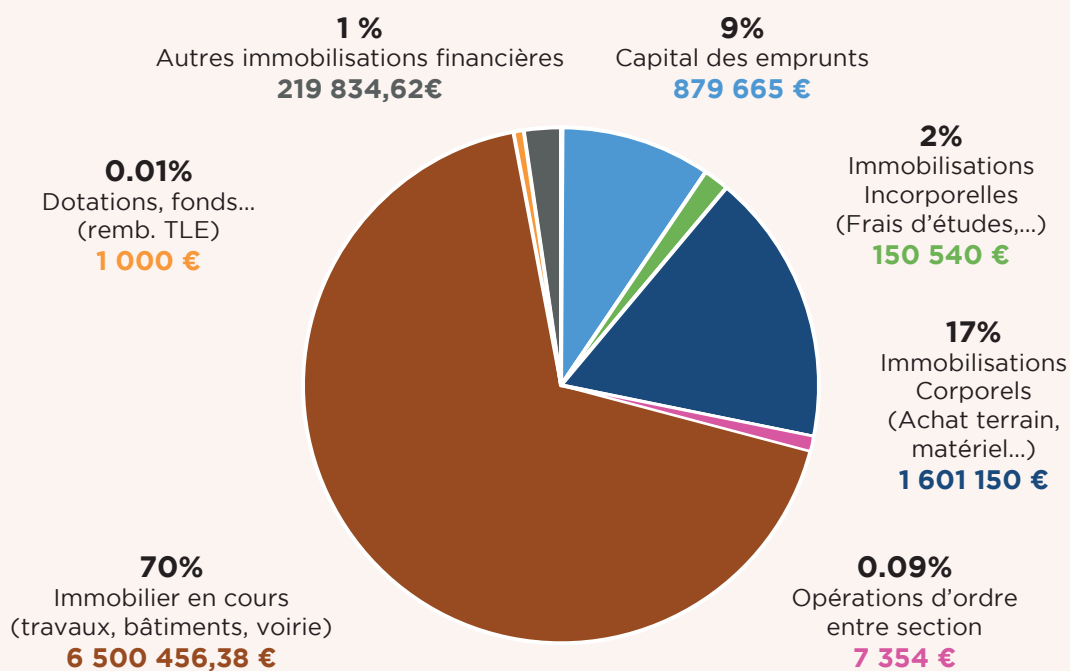
ont approuvé des augmentations, contrairement à Sciez. Nous pourrions néanmoins toujours compter sur la compensation financière genevoise qui devrait connaître une petite augmentation (1 482 601€ pour 1131 frontaliers en 2022).

Nous retrouvons également dans ces recettes le reversement des budgets annexes Port de plaisance et CCAS pour les frais engagés sur le budget général (personnel, téléphonie, informatique, ...), ainsi que le remboursement des quotes-parts des communes de Margencel, Massongy et Excenevex relatives à la mutualisation du service de police municipale.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

UN BUDGET POUR CONSTRUIRE NOTRE AVENIR

DÉPENSES

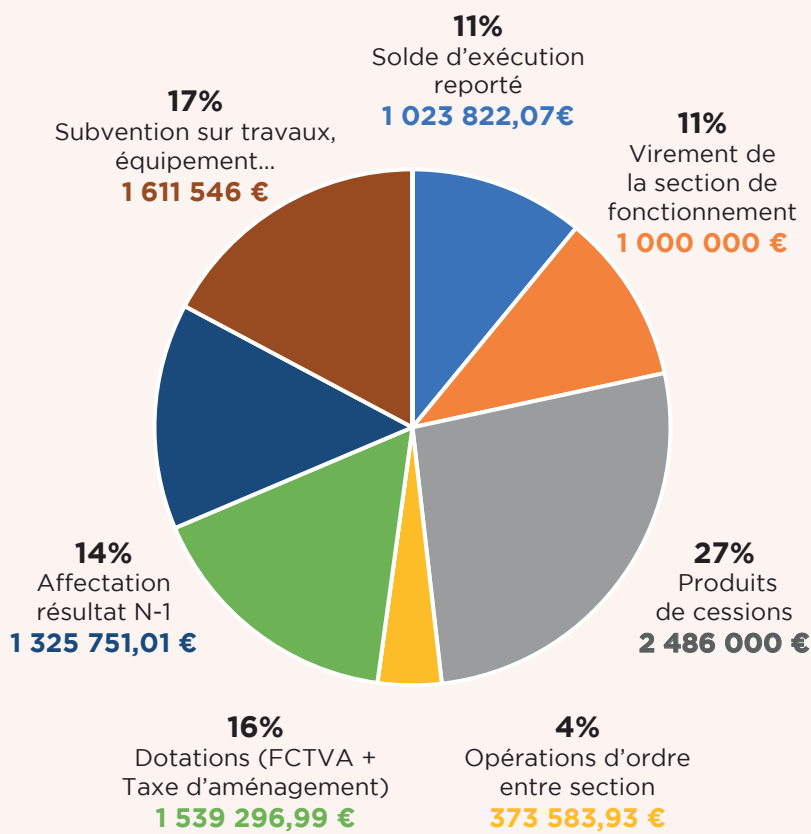


TOTAL : 9 360 000 €

Cette année encore le montant global des investissements est important. Ce budget tient compte de la fin des travaux de la nouvelle école de musique (reste à payer de 1 145 000€ en 2023), d'une partie des travaux du nouveau groupe scolaire (3 293 000€ estimés pour 2023), des travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée de Chavannex (415 000€ représentant environ les 2/3 du coût total des travaux), ou encore ceux de l'aménagement du chemin de la rouette à venir, de l'aménagement du parc de Filly et de la végétalisation de la cours de l'école des Buclines. En

plus de ces travaux importants, une enveloppe de 100 000€ a été engagée pour la rénovation des bâtiments communaux. Par ailleurs, ce budget d'investissement intègre également l'acquisition de plusieurs parcelles, dont la propriété située à côté du Foyer Culturel et qui vient d'être détruite, de tènements fonciers destinés à être revendus au promoteur à Bonnaitrait, ou encore de plusieurs parcelles de bois avec pour objectif d'établir des regroupements permettant une meilleure gestion de le forêt à long terme.

RECETTES



TOTAL : 9 360 000 €

L'excédent de fonctionnement 2022 d'un montant de 1 325 751,01€ a été en totalité fléché sur l'investissement, conformément à la volonté de la municipalité de travailler sur les économies de fonctionnement pour maintenir un niveau d'investissement important. L'enjeu est également la recherche de subventions pour financer nos nombreux projets. Nous attendons cette année une recette de plus de 1 600 000€ provenant de l'Etat, la Région, le Département ou encore de fonds européens. Le FCTVA que la commune va percevoir sera en augmentation (246 700€ en 2023 contre 123 000€ perçus en 2022). Le montant de la taxe d'aménagement perçu par la commune devrait être en nette augmentation du fait des versements de la première tranche de plusieurs promoteurs sur les projets de constructions les plus importants et dont des taux majorés ont été votés par le conseil municipal. Des cessions sont prévues également, notamment une surface importante située sur le projet de construction à venir à Bonnatrait.

Budget Port de Plaisance :

Ce budget annexe est constitué avec TVA. Les mêmes règles que le budget général sont appliquées.

En 2023, le budget s'équilibre en investissement à 242 463€ et en fonctionnement à 440 500€. Nous notons cette année une légère augmentation des tarifs de location des places de port, qui ne couvrira néanmoins pas la totalité de la hausse des charges à caractère général notamment des coûts de l'énergie. Le budget d'investissement prévoit plusieurs travaux de modernisation des équipements.

Budget Caveaux :

Il s'agit d'un budget soumis à TVA et à la gestion des stocks. Il permet l'achat et la revente de caveaux dans le cimetière communal (le prix de vente est strictement égal au prix d'achat). Ce budget ne connaît aucune évolution en 2023.

Budget CCAS :

Le budget du CCAS est quant à lui non pas voté par le conseil municipal mais par un conseil d'administration, présidé par M le Maire, et composé de 7 autres conseillers municipaux et 8 personnes extérieures nommées en fonction de leurs compétences sociales. Pour autant ce budget existe en très grande partie grâce à un versement du budget principal de la commune.

Ce budget permet de disposer de ressources financières pour créer des animations en direction des personnes âgées ou défavorisées, d'attribuer des aides aux personnes en détresse sociale ou encore de financer le bus scolaire de nos enfants. Enfin, le CCAS renseigne et enregistre les demandes de logements sociaux.

Le budget 2023, comme celui des années précédentes, ne comprend qu'une section de fonctionnement qui s'équilibre cette année à 104 400 €. Il permettra notamment de financer le personnel affecté au service, de payer les animations organisées tout au long de l'année (repas des aînés, chocolats de Pâques, colis de Noël, ...), d'apporter des aides d'urgence notamment en bons alimentaires, ...

DÉTAIL DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS BUDGET COMMUNAL 2023

Association Nationale des Amis de la Résistance (ANACR)	100 €	Amicale des Sapeurs-Pompiers de Sciez	1 800 €
Association des Marins et Marins Anciens Combattants (AMMAC)	250 €	Association Pour la Promotion du Port de Sciez (APPS)	2 000 €
Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale (AMRN)	100 €	Base Nautique	20 000 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants A.M.T (FNACA)	100 €	Base Nautique HANDISPORT	1 500 €
Union Nationale des Parachutistes 74 Chablais Léman (UNP)	100 €	Cercle Nautique de Sciez	2 600 €
Union Nationale des Combattants Alpes Thonon et Environs (UNC)	150 €	Du Léman à l'Océan (soutien au skipper Arnaud Machado)	5 000 €
AMCA	13 000 €	Eveil sportif de Sciez	20 000 €
Association Sciezoise des Amis de l'Orgue	500 €	Handisport Comité Départemental de Haute-Savoie	150 €
Comité des fêtes	2 500 €	Jeunes Sapeurs-Pompiers de Sciez	1 000 €
Des Montagnes et des Bulles	3 000 €	Léman Line Dance	1 000 €
Ensemble musical SCIEZ	65 000 €	Les Pieds d' A Sciez	800 €
Foyer Culturel de Sciez*	205 992 €	Les Vétérans de Sciez	850 €
K'Antuta	2 000 €	Section de sauvetage Sciez	2 000 €
La Vie du Passé	20 000 €	Tennis Club de Sciez	8 000 €
Les amis du Jumelage	3 000 €	@JIMBILLY74 (soutien au skieur Jérémy Boiston)	2 500 €
Ysto Art'né	500 €	Association Défense et lutte contre la grêle	160 €
ACEH «L'école à l'hôpital»	100 €	Ligue de Protection des Oiseaux	7 000 €
Lire et Faire Lire	500 €	Vaincre la Mucoviscidose section Chablais	2 000 €
USEP BUCLINES Coopérative scolaire	1 500 €		
USEP CRETS - Avenir Sportif Coopérative scolaire	1 500 €		

Montant TOTAL : 398 252 €

***Subvention Foyer Culturel : cette subvention est principalement liée à la prise en charge des déficits d'exploitation des services publics gérés par l'association (restauration scolaire, bibliothèque, ...)**

